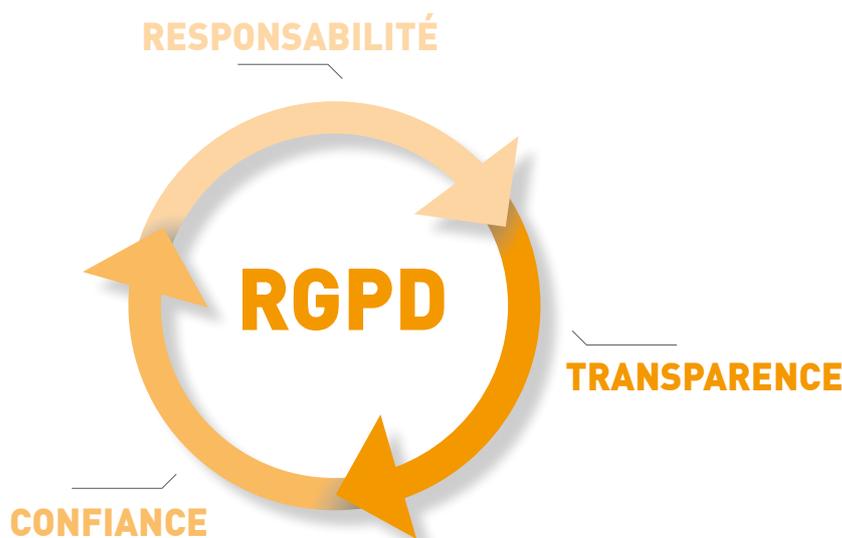


Qu'est-ce que le RGPD ?

L'acronyme RGPD signifie « Règlement Général sur la Protection des Données » (en anglais « General Data Protection Regulation » ou GDPR). Le RGPD encadre le **traitement des données personnelles*** sur le territoire de l'Union européenne.

Le RGPD ne s'applique qu'aux informations susceptibles d'identifier des personnes privées.

Même s'il s'agit d'une réglementation européenne, cette dernière s'applique en droit français depuis le 25 mai 2018.



Source : site de la CNIL

Qui est concerné par le RGPD ?

Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels peu importe son statut juridique, sa taille et son activité dès lors :

- qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- ou que son activité cible directement des résidents européens.

Par exemple, une société établie en France, qui exporte l'ensemble de ses produits au Maroc pour ses clients moyen-orientaux doit respecter le RGPD.

De même, une société établie en Chine, proposant un site de e-commerce en français livrant des produits en France doit respecter le RGPD.

Le RGPD concerne aussi les sous-traitants qui traitent des données personnelles pour le compte d'autres organismes.

EN BREF

Le RGPD crée des droits pour les individus face aux institutions (cf. Fiche 07 [\[CLIQUER\]](#)) : Les droits des personnes concernées) et des devoirs pour les institutions et leurs agents. Il responsabilise les organismes publics et privés qui traitent leurs données.

* **Donnée à caractère personnel** : toute information permettant d'identifier une personne physique directement ou indirectement.

Traitement de données à caractère personnel : une opération (ou ensemble d'opérations) portant sur des données à caractère personnel quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).